

TIRAGE ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DU SONDAGE MENÉ AUPRÈS DES MEMBRES : « PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2026 ».

1. RÈGLEMENT OFFICIEL

SOUS RÉSERVE DE TOUTES LES LOIS APPLICABLES, LE PRÉSENT RÈGLEMENT RÉGIT TOUS LES ASPECTS DU CONCOURS ET LIE TOUS SES PARTICIPANTS.

2. CONCOURS

TIRAGE LE 17 MARS 2023 DE TROIS (3) CERTIFICATS DE 125 \$ CHACUN POUVANT ÊTRE UTILISÉS PAR LES PERSONNES GAGNANTES POUR L'ACTIVITÉ DE FORMATION DE L'ORDRE DE LEUR CHOIX.

3. COMMENT PARTICIPER

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU TIRAGE, VOUS DEVEZ ÊTRE L'UN DES PARTICIPANTS À AVOIR REMPLI AVEC SUCCÈS LE SONDAGE WEB D'ICI LE 13 MARS 2023.

4. ADMISSIBILITÉ

- a. LE CONCOURS S'ADRESSE À TOUS LES MEMBRES DE L'OPPQ QUI REMPLIRONT LE QUESTIONNAIRE ET QUI LE SOUMETTRONT AVEC SUCCÈS À DESCORMIERS INTELLIGENCE D'AFFAIRES PENDANT LA DURÉE INDIQUÉE DU CONCOURS.
- b. AUCUN ACHAT N'EST REQUIS.

5. DESCRIPTION DU PRIX

TROIS CERTIFICATS DE 125 \$ CHACUN VALIDE UNE ANNÉE À COMPTER DU 17 MARS 2023 POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR L'ACTIVITÉ DE FORMATION DE L'ORDRE AU CHOIX DES PERSONNES GAGNANTES.

6. ATTRIBUTION DU PRIX

LE TIRAGE AURA LIEU AUX BUREAUX DE ARSENAL, AU 1265, RUE BERRI, BUREAU 800, (QC) H2L 4X4 MONTRÉAL. POUR ÊTRE DÉCLARÉS GAGNANTS, LES PARTICIPANTS SERONT CONTACTÉS PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉPHONE PAR L'OPPQ. LES GAGNANTS DEVRONT TRANSMETTRE, DANS LES 10 JOURS SUIVANTS, L'INFORMATION QUI LEUR SERA DEMANDÉE (COORDONNÉES DE CORRESPONDANCE). EN CAS DE NON-RÉPONSE, LE PRIX POURRA ÊTRE ATTRIBUÉ À UN AUTRE PARTICIPANT.

7. PARTICIPATIONS EXCLUES

SONT EXCLUS DU CONCOURS : LES EMPLOYÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC.

8. LITIGE (À L'INTENTION EXCLUSIVE DES RÉSIDENTS DU QUÉBEC)

TOUT LITIGE CONCERNANT L'ORGANISATION OU LA TENUE DU PRÉSENT CONCOURS PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX. DE LA MÊME FAÇON, TOUT LITIGE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU PRIX AU TITRE DU PRÉSENT CONCOURS PEUT ÊTRE SOUMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, AUX SEULES FINS DE CE RÈGLEMENT.